



DEUXIEME REUNION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LE PROTOCOLE DE CARTHAGENE SUR LA BIOSECURITE: 1-5 OCTOBRE 2001

La deuxième Réunion du Comité Intergouvernemental pour le Protocole de Carthagène sur la Biosécurité (CIPC) démarre aujourd'hui au siège du Programme des Nations Unies pour l'Environnement à Nairobi, au Kenya. Le CIPC avait été établi par la Conférence des Parties (CdP) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), suite à l'adoption du Protocole de Carthagène, pour la préparation de la première Réunion des Parties (RdP) signataires du Protocole. Sous la présidence de l'ambassadeur Philémon Yang (Cameroun), les délégués doivent procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour concernant: la responsabilité et la compensation; le suivi et l'élaboration des rapports; les directives devant être fournies au mécanisme financier; le règlement intérieur; le Secrétariat; l'ordre du jour de la première RdP; et diverses questions nécessaires à la mise en application effective du Protocole. La réunion poursuivra également les discussions concernant les thèmes abordés au cours de la CIPC-1, notamment: les processus décisionnels; l'échange d'informations; le renforcement des capacités; la manipulation, le transport, l'emballage et l'identification; et le respect des obligations. Les recommandations de la CIPC-2 seront transmises, pour considération, à la première RdP du Protocole qui se tiendra en conjonction avec la sixième CdP de la CDB prévue du 8 au 26 avril 2002, à La Haye, aux Pays-Bas.

BREF HISTORIQUE DU PROTOCOLE DE CARTHAGENE

Négociée sous les auspices du PNUE, La CDB fut adoptée le 22 mai 1992 et entra en vigueur le 29 mai 1993. Actuellement, la Convention compte 179 Parties. L'Article 19.3 de la CDB permet aux Parties de considérer la nécessité pour, et les modalités d'un protocole établissant des procédures dans le domaine du transfert, de la manipulation et de l'utilisation sans risques des OGM susceptibles d'avoir des effets adverses sur la biodiversité et ses composantes.

Le Protocole de Carthagène sur la Biosécurité traite des conditions du transfert, de la manipulation et de l'utilisation des OGM susceptibles d'avoir un effet adverse sur la biodiversité, en tenant compte de la santé humaine, avec une focalisation sur le transit transfrontalier. Le Protocole établit la procédure d'un Accord Pré-alable en Connaissance de Cause (APCC) pour les importations d'OGM destinés à être introduits dans l'environnement. Il intègre également le principe de précaution et les mécanismes devant encadrer l'évaluation des risques et la gestion des risques. Le Protocole établit par ailleurs un centre d'échange d'informations sur la Biosécurité (CEIB) destiné à faciliter le partage des données, et renferme des dispositions en faveur du renforcement des capacités et de la mise à disposition de ressources financières, avec une attention particulière aux pays en développement et aux pays dépourvus

de systèmes réglementaires intérieurs. Actuellement, le Protocole compte 103 signataires avec cinq Etats ayant ratifié ou accédé au Protocole.

LA CdP-1 : La première Conférence des Parties (CdP-1) de la CdP, qui se tint à Nassau, aux Bahamas, du 28 novembre au 9 décembre 1994, établit le Groupe d'Experts Ad Hoc sur la Biodiversité, lequel se réunit à Madrid du 24 au 28 juillet 1995. La plupart des experts y favorisèrent la mise en place d'une structure internationale sur la biosécurité, dans le cadre de la CDB, et la réunion élaborait la liste des éléments ayant bénéficié d'un soutien unanime et celle ayant bénéficié d'un appui partiel.

LA CdP-2 : Durant la CdP-2 qui se réunit à Jakarta, Indonésie, du 6 au 17 novembre 1995, les délégués examinèrent la nécessité et les modalités d'un protocole. Dans le cadre du débat autour de l'objectif du Protocole, la CdP adopta un texte de compromis (Décision II/5) appelant à "un processus de négociation à développer dans le domaine des conditions du transfert, de la manipulation et de l'utilisation des organismes vivants modifiés, un protocole sur la biosécurité, focalisé sur les mouvements transfrontaliers des OGM susceptibles d'avoir un effet adverse sur la diversité biologique". La CdP-2 établit le Groupe de Travail Spécial sur la Biosécurité (GTBS) pour l'élaboration du protocole sur la base des éléments tirés du rapport de la réunion de Madrid.

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA BIOSECURITE : Entre 1996 et 1999, le GTBS se réunit à six reprises, sous la Présidence de Veit Koester (Danemark). Les délégués consacreront les deux premières réunions à la définition des thèmes et à l'articulation des positions. A la troisième réunion, tenue en octobre 1997, les délégués produisirent le texte préliminaire consolidé devant servir de plate-forme aux négociations, établirent deux Sous-groupes de Travail chargés de traiter des principaux articles du Protocole et formèrent un groupe de contact sur les questions institutionnelles et les clauses finales. Les quatrième et cinquième réunions se focalisèrent sur la réduction et l'affinement des options avancées pour chacun des articles dans le projet de texte du Protocole. Parmi les sujets qui s'avérèrent les plus difficiles à résoudre, ceux de la non-discrimination, des considérations socio-économiques, de la responsabilité et de la compensation, de l'approche/du principe de précaution et de l'inclusion des produits des OGM ou des matières premières qui s'y rapportent. La dernière réunion du GTBS (14-22 février 1999 à Carthagène, en Colombie) était destinée à la finalisation des négociations autour du Protocole en vue de le soumettre à la première Réunion Extraordinaire de la Conférence des Parties (CdP-Ex) prévue immédiatement après la sixième réunion du GTBS. Mais en dépit d'intenses négociations, les délégués ne furent pas en mesure de parachever le Protocole. Leurs désaccords portèrent principalement sur les questions ayant trait au champ d'action du Protocole, aux questions touchant au commerce international, et au traitement des matières premières (les OGM destinés à l'alimentation, à la nourriture des animaux ou à la transformation – OGM-ANT).

LA CdP-EX : La première Réunion Extraordinaire de la Conférence des Parties (Carthagène, Colombie, 22-23 février 1999) suivit immédiatement la GTBS-6 sous la conduite du Président de la CdP-Ex, Juan Mayr, Ministre Colombien de l'Environnement. Elle chercha, durant deux journées de négociations ininterrompues, à élaborer un accord sur un paquet de compromis

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © <enb@iisd.org> a été rédigé par Jacob Andersen <ja@nepenthes.dk>, Changbo Bai <changbobai@hotmail.com>, Tonya Barnes <tonya@iisd.org>, Stas Burgiel <stas@iisd.org> et Elsa Tsioumani <elsa@iisd.org>. Edition numérique: Franz Dejon <franz@iisd.org>. Responsable opérationnelle: Marcela Rojo <marcela@iisd.org>. Assistant On-Line: Diego Noguera <diego@iisd.org>. Editrice en Chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Version Française: Mongi Gadhoom: mongi.gadhoom@enb.intl.tn. Directeur du Service Information: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du Bulletin sont: Le Ministère Néerlandais des Affaires Étrangères, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), les Etats-Unis (à travers l'USAID), l'Agence Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (SAEFL), le Royaume-Uni (à travers le DFID et l'OAEC), la Commission Européenne (DG-ENV), le Ministère Danois des Affaires Étrangères et le Gouvernement Allemand (à travers les Ministères de l'Environnement (BMU) et de la Coopération pour le Développement (BMZ)). Un soutien général a été accordé au Bulletin au titre de l'exercice 2001, par: les Ministères Finlandais des Affaires Étrangères et de l'Environnement, le Gouvernement Australien, les Ministères Suédois de l'Environnement et des Affaires Étrangères, le Ministère Néo-Zélandais des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur, les Ministères Norvégiens de l'Environnement et des Affaires Étrangères, Swan International et l'Agence Nipponne de l'Environnement (à travers l'IGES). La version Française est financée par le Ministère Français des Affaires Étrangères. Le Bulletin est joignable à <enb@iisd.org> et au tel: +1-212-644-0204; fax: +1-212-644-0206. L'IIDD peut être contacté par courriel à <info@iisd.ca> et par courrier au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada. Les opinions exprimées dans le Bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Les versions électroniques du Bulletin sont diffusées par courriel et sont disponibles à travers le serveur WWW Linkages à: <http://www.iisd.ca/linkages/>.



global. N'y parvenant pas, la CdP-Ex adopta une décision appelant à la suspension de la réunion et à sa reprise sur la base de consultations ultérieures. Parmi les questions restées en suspens: l'inclusion des matières premières dans le champ d'action du Protocole; le lien du Protocole avec d'autres accords, et en particulier ceux ayant trait au commerce international; l'application de la procédure de l'accord préalable en connaissance de cause, dans le cadre du principe de précaution; et les exigences en matière de documentation et d'identification.

LES CONSULTATIONS INFORMELLES : Trois ensembles de consultations informelles conduites par le Président de la CdP-Ex, Mayr, furent tenus pour faciliter les discussions autour des principales questions en suspens. Lors de la première consultation informelle 1^{er} Juillet 1999 à Montréal, au Canada) ant sur une décision du Bureau de la CdP du 1^{er} juillet 1999, le Président Mayr rencontra les porte-parole des principaux groupes de négociation, à savoir: les Pays d'Europe Centrale et de l'Est, L'Union Européenne, le Groupe de Compromis (Japon, Mexique, Norvège, Corée du Sud et Suisse), le Groupe de Même Esprit (la majorité des pays en développement) et le Groupe de Miami (Argentine, Australie, Canada, Chili, Etats-Unis et Uruguay). Les groupes y exprimèrent leur volonté politique de finaliser les négociations et s'accordèrent sur la tenue d'un autre ensemble de consultations avant la reprise de la CdP-Ex.

Le deuxième ensemble de consultations informelles (15-19 septembre 1999 à Vienne, en Australie) inclut deux journées de concertation au sein des groupes de négociation, une journée consacrée à des échanges informels entre les groupes en présence et deux journées consacrées à des discussions officielles entre les groupes. Aux cours de ces deux dernières journées, les groupes de négociation traitèrent de questions ayant trait aux matières premières, au lien du Protocole avec d'autres accords internationaux, au champ d'action du Protocole et à l'application de la procédure de l'AIA. Les groupes de négociation se mirent d'accord sur une série basique de concepts concernant la question des matières premières et celle du lien avec d'autres accords internationaux, reconnaissant par ailleurs que des divergences restaient à résoudre sur ces sujets et sur d'autres encore.

Le troisième ensemble de consultations informelles (20-23 janvier 2000 à Montréal, au Canada) eut lieu juste avant la réunion de reprise de la CdP-Ex. Les deux premières journées de la réunion furent consacrées à des concertations au sein des groupes de négociation. Au cours des deux journées suivantes, les délégués poursuivirent les discussions sur la base des résultats des Réunions Informelles de Vienne. Ces discussions furent directement intégrées dans les négociations de la CdP-Ex de reprise.

LA CdP-EX DE REPRISE : La CdP-Ex reprit ses travaux une année plus tard (24-28 juillet 1999 à Montréal, au Canada). Au terme de neuf jours de négociations intenses, ayant inclus des consultations informelles, les délégués adoptèrent le Protocole de Carthagène sur la Biosécurité aux premières heures du 29 janvier 2000. Parmi les principaux thèmes débattus: le champ d'action du Protocole, le lien du Protocole avec d'autres accords internationaux, le principe de précaution, la procédure alternative à l'AIA, et la documentation devant accompagner l'export des OGM-ANT.

La CdP-Ex de reprise établit également le CIPC, placé sous la présidence de l'ambassadeur Yang et conseillé par un Bureau, pour l'élaboration des préparatifs de la première réunion des Parties. La CdP-Ex demanda également au Secrétaire Exécutif de la CDB d'entamer les travaux préparatoires à la mise en place du CEIB, et requit le recours au fichier d'experts devant être désignés par les gouvernements pour la fourniture des avis et du soutien nécessaires.

LA CdP-5 : La CdP-5 (15-26 mai 2000 à Nairobi, au Kenya) engloba une réunion de haut niveau autour du Protocole, incluant une Table Ronde Ministérielle sur le thème du renforcement des capacités pour la facilitation de la mise en application. Au cours d'une cérémonie spéciale, 67 pays et la Communauté Européenne procédèrent à la signature du Protocole. La CdP-5 procéda également à l'examen et à l'adoption du plan de travail couvrant les deux premières réunions du CIPC.

La CIPC-1: La première réunion du Comité Intergouvernemental (11-15 décembre 2000, à Montpellier, en France) procéda à l'examen des sujets suivants: Le partage des informations et le CEIB; le renforcement des capacités; le fichier d'experts; les procédures de la prise de décisions; la manipulation, le transport, l'emballage et l'identification; et le respect des obligations. La

réunion fit ressortir "l'Esprit de Montpellier" comme force positive contribuant à l'établissement de la confiance et à l'élan politique, et souligna les questions touchant à la capacité des pays en développement de mettre en application le Protocole et aux voies et moyens de parvenir à un CEIB à la fois opérationnel et accessible. La CIPC-1 conclut ses travaux par des recommandations appelant à des activités intersessions et à des rapports de synthèse concernant chacun des articles de fond devant être examinés au cours de la CIPC-2.

LES REUNIONS INTERSESSIONS

LA REUNION DES EXPERTS TECHNIQUES SUR LE THEME DE LA MANIPULATION, DE L'EMBALLAGE, DU TRANSPORT ET DE L'IDENTIFICATION: Cette réunion d'experts (13-15 juin 2001, à Paris, en France) procéda à l'examen des besoins et des modalités nécessaires au développement des mesures concernant la documentation devant accompagner les OGM, y compris ceux destinés à une utilisation dans des espaces confinés et à une introduction intentionnelle dans l'environnement. Les experts passèrent également en revue les pratiques nationales et internationales, les règles et les normes pertinentes au thème de la manipulation, de l'emballage, du transport et de l'identification, et recommandèrent trois options concernant ces pratiques, dans le cadre du Protocole: l'utilisation des pratiques existantes en matière de documentation fournie par le consignateur de la cargaison; l'utilisation des systèmes internationaux en matière de documentation; et l'élaboration d'un nouveau mécanisme de documentation façonné selon les systèmes existants. Les recommandations de la réunion seront examinées à la CIPC-2.

LA REUNION D'EXPERTS SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES: Cette réunion d'experts (11-13 juillet 2001, à La Havane, à Cuba) passa en revue les initiatives en cours en matière de renforcement des capacités en faveur de la mise en œuvre du Protocole et l'information reçue par le Secrétariat de la CDB au sujet du questionnaire concernant le renforcement des capacités. Les experts procédèrent également à l'examen des besoins quant aux questions prioritaires en la matière, ainsi que des approches, des options et des stratégies nécessaires au traitement de ces questions. La réunion élaborera par ailleurs un projet de "Plan d'Action pour le Renforcement des Capacités en faveur d'une Mise en œuvre Effective du Protocole," pour considération par la CIPC-2. Un atelier d'une journée, co-organisé par le PNUE et le FEM, fut tenu juste après la réunion d'experts pour traiter de la question du financement de l'élaboration et de la mise en application des cadres nationaux relatifs à la biosécurité.

LA REUNION D'EXPERTS SUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS: Cette réunion d'experts (26-28 septembre 2001, à Nairobi, au Kenya) procéda à l'examen des éléments potentiels, des options, des projets de procédures et de mécanismes, ainsi que d'une synthèse des points de vue des gouvernements concernant le régime de la mise en conformité aux obligations relevant du Protocole. Les recommandations de la réunion seront transmises à la CIPC-2 pour examen approfondi.

LE GROUPE DE LIAISON DES EXPERTS TECHNIQUES SUR LE CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATIONS SUR LA BIOSECURITE: Le groupe de liaison se réunit à deux reprises (19-20 mars 2001, à Montréal, au Canada; et 27-28 septembre 2001, à Nairobi, au Kenya) pour poursuivre ses travaux en matière de fourniture de l'expertise facilitant la mise en application de la phase pilote du CEIB.

LES REUNIONS REGIONALES: Des réunions régionales furent convoquées pour l'Afrique (26-28 février 2001, à Nairobi, au Kenya) et pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (4-7 septembre 2001, à Lima, au Pérou), pour traiter des questions de renforcement des capacités, du CEIB et du Mécanisme d'Echange d'Informations de la CDB.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

LA PLENIERE: La Plénière se réunit à 10h. Les délégués y entendront les déclarations d'ouverture: du Président du CIPC, l'ambassadeur Philémon Yang; du Directeur Exécutif du PNUE, Klaus Töpfer ou son représentant; et du Secrétaire Exécutif de la CDB, Hamdallah Zedan. La Plénière entendra également les rapports concernant les récentes réunions intersessions, y compris celles ayant porté sur: la manipulation, l'emballage, le transport et l'identification; le renforcement des capacités; et le respect des obligations.